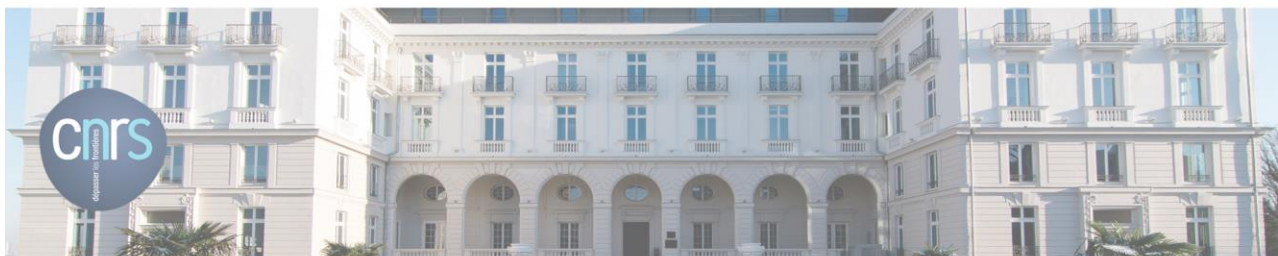




CONTRAT DU SITE Université Paris Lumières



CONTRAT PLURIANNUEL
2014 - 2018

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communauté d'Universités et Établissements Université Paris Lumières

**CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE
2014 - 2018
UNIVERSITE PARIS LUMIERES- UPL**

Entre,

Le ministère de l'éducation nationale de
l'enseignement supérieur et de la recherche

La Communauté d'Universités et
Etablissements Université
Paris Lumières - UPL

Après délibération de son conseil
d'administration du 24 juin 2014

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2014 à 2018.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard
des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 17 juillet 2014

*La secrétaire d'État chargée de
l'enseignement supérieur et de la recherche*



Geneviève FIORASO

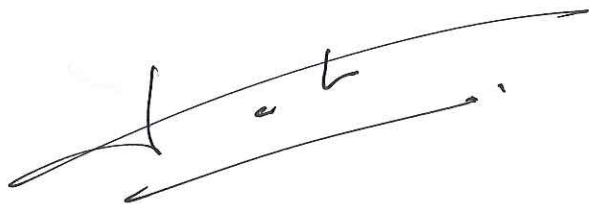
*Le président de la Communauté
d'Universités et Etablissements Université
Paris Lumières UPL*



Pascal BINCZAK

Les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche parties prenantes au contrat du site Université PARIS LUMIERES

La présidente de l'université Vincennes-Saint-Denis



Danielle TARTAKOWSKY



Le président de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense



Jean-François BALAUDE



Le directeur de l'institut national supérieur De formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés – INS HEA

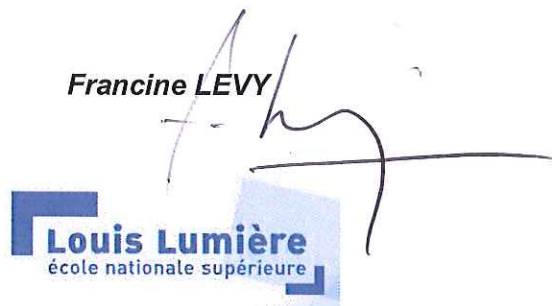


José PUIG



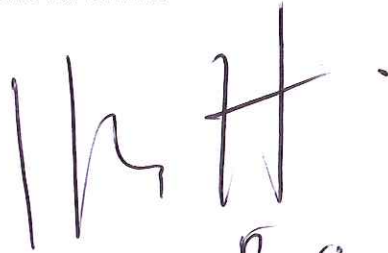
La directrice de l'école nationale supérieure Louis Lumière

Francine LEVY



En présence du CNRS

Le président du CNRS



Alain FUCHS

P. o.

Ph. BARTISSE

Dir. Océanologie



